



# Études et Résultats

N° 681 • février 2009

## L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2007

Fin 2007, la France métropolitaine compte près de 10 000 établissements d'accueil collectif (crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements multi-accueil) et services d'accueil familial, anciennement appelés « crèches familiales ». Globalement, leur offre d'accueil a augmenté de 5 000 places par rapport à 2006. Elle est soutenue par le dynamisme des établissements multi-accueil, qui sont de plus en plus nombreux (10 %) et proposent de plus en plus de places (9 %). L'offre des structures mono-accueil (crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants) continue quant à elle de diminuer, de même que celle des services d'accueil familial. Les établissements multi-accueil représentent désormais plus de la moitié de l'ensemble des capacités d'accueil collectif des jeunes enfants.

Les disparités de taux d'équipements entre départements sont importantes. Les départements de la région parisienne et ceux du sud-est de la France combinent un nombre de places d'accueil collectif et familial supérieur à la moyenne nationale, contrairement à ceux de la moitié nord de la France. L'offre des assistantes maternelles, deux fois supérieure à celle de l'accueil collectif et familial, est plus développée dans les départements faiblement pourvus en places d'accueil collectif et familial et modifie la répartition nationale de l'offre d'accueil totale.

### Guillaume BAILLEAU

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville  
Ministère de la Santé et des Sports  
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

**S**elon l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants menée par la DREES en 2007<sup>1</sup>, les deux tiers des jeunes enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par un de leurs parents ou par un autre membre de leur famille pendant la semaine. 20 % sont gardés principalement par une assistante maternelle agréée par le conseil général, dont 2 % au sein d'un service d'accueil familial : dans ce cas, les assistantes maternelles gardent les enfants à leur domicile, mais elles sont employées par une collectivité ou une association et se rendent à intervalles réguliers dans un établissement collectif pour certaines activités (encadré 1). 8 % des enfants de moins de 3 ans sont accueillis à titre principal en établissements collectifs. Outre ces principaux modes de garde, il existe des alternatives : les enfants peuvent être gardés par une personne employée au domicile de leurs parents (2 % des cas) ; ils peuvent également être scolarisés dès 2 ans. Selon le ministère de l'Éducation nationale, 168 000 enfants de 2 ans ont été accueillis en maternelle lors de la rentrée 2007 (182 000 en 2006)<sup>2</sup>. Pour la majorité de ces enfants, la scolarisation est partielle et se cumule avec un autre mode de garde. Cependant, pour 2 % des enfants de moins de 3 ans, soit 47 000 enfants<sup>3</sup>, l'accueil en maternelle est le mode de garde principal.

Les résultats présentés dans cette étude sont issus de l'enquête annuelle de la DREES auprès des services de Protection maternelle et infantile (PMI) des départements<sup>4</sup> qui, dans le cadre de leurs missions, exercent un rôle d'agrément, de surveillance et de contrôle des assistantes maternelles et des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans (encadré 2). Ces structures se caractérisent par une diversité d'établissements et une pluralité de modes d'accueil. Les

crèches (pour les enfants de moins de 3 ans) et les jardins d'enfants (pour les enfants de 3 à 6 ans) offrent des places d'accueil régulier. Les haltes-garderies, destinées aux enfants de moins de six ans, proposent des places d'accueil occasionnel. Enfin, il existe des établissements multi-accueil qui offrent au sein d'une même structure un accueil régulier ou occasionnel, collectif ou familial. L'objectif est d'étudier l'évolution de la capacité d'accueil des établissements collectifs et la complémentarité de cette offre avec celle des assistantes maternelles.

### **Structures collectives mono-accueil : une offre en constante diminution**

En 2007, le nombre d'établissements mono-accueil (crèches collectives, haltes-garderies et jardins d'enfants) enregistre une baisse de 5 % (tableau 1), s'inscrivant ainsi dans la tendance globale observée depuis 2003 (-6 % par an en moyenne). Les crèches sont en 2007 à peine moins nombreuses qu'en 2006 (-1 %). Les haltes-garderies continuent de diminuer régulièrement (-10 %), tandis que le nombre de jardins d'enfants reste inférieur à 200.

Les crèches collectives offrent en moyenne sensiblement plus de places que les haltes-garderies, qui sont de plus petite taille : 90 % des haltes-garderies ont moins de 20 places, ce qui n'est le cas que de 21 % des crèches collectives. En revanche, 55 % des crèches proposent plus de 40 places par unité (tableau 2). Au total, la capacité d'accueil des structures mono-accueil continue de se réduire : le nombre de places proposées par ces structures a diminué de 4 % en 2007, confirmant la tendance observée depuis 2003 (-5 % par an en moyenne). Sur les 134 000 places offertes par ces établissements, 68 % sont des places de crèches, 27 % de haltes-garderies et 5 % de jardins d'enfants (tableau 3).

1. Sévane Ananian et Isabelle Robert-Bobée, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Études et résultats*, DREES, n° 678, février.

2. Sources : enquêtes dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, DEPP.

3. Sources : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, DREES.

4. Ces résultats portent sur l'année 2007 en France métropolitaine. Ils sont provisoires et reposent sur les informations transmises par 88 départements, les données des autres départements ayant fait l'objet d'estimations. Les résultats France entière définitifs et détaillés par département de l'année 2007 seront disponibles dans le document de travail « L'offre d'accueil collectif et familial des enfants de moins de 6 ans en 2007 », à paraître.

TABLEAU 1

### Nombre d'établissements d'accueil collectif et de services d'accueil familial pour enfants de moins de 6 ans

Type de structures	Nombre d'établissements					Taux de croissance (%)	Taux de croissance annuel moyen (%)
	2003	2004	2005	2006	2007	2006-2007	2003-2007
<b>Structures mono-accueil</b>	<b>5 666</b>	<b>5 298</b>	<b>4 913</b>	<b>4 595</b>	<b>4 350</b>	<b>-5,3</b>	<b>-6,4</b>
<b>Crèches collectives</b>	<b>2 548</b>	<b>2 401</b>	<b>2 277</b>	<b>2 105</b>	<b>2 077</b>	<b>-1,3</b>	<b>-5,0</b>
Traditionnelles de quartier	2 114	1 989	1 885	1 719	1 731	0,7	-4,9
Traditionnelles de personnel	209	217	206	204	164	-19,6	-5,9
Parentales	225	195	186	182	182	0,0	-5,2
<b>Haltes garderies</b>	<b>2 911</b>	<b>2 699</b>	<b>2 449</b>	<b>2 303</b>	<b>2 083</b>	<b>-9,6</b>	<b>-8,0</b>
Traditionnelles	2 711	2 555	2 315	2 190	1 982	-9,5	-7,5
Parentales	200	144	134	113	101	-10,8	-15,7
<b>Jardins d'enfants</b>	<b>207</b>	<b>198</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>190</b>	<b>1,6</b>	<b>-2,1</b>
<b>Structures multi-accueil</b>	<b>2 712</b>	<b>3 273</b>	<b>3 915</b>	<b>4 360</b>	<b>4 779</b>	<b>9,6</b>	<b>15,2</b>
Traditionnelles de quartier	2 103	2 716	3 363	3 811	4 123	8,2	18,3
Traditionnelles de personnel*					60	-	-
Parentales	411	349	329	311	306	-1,5	-7,1
Collectives/familiales	198	208	223	238	290	21,8	10,0
<b>Total Accueil collectif</b>	<b>8 378</b>	<b>8 571</b>	<b>8 827</b>	<b>8 955</b>	<b>9 129</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
Services d'accueil familial (hors structures collectives familiales)	914	875	848	842	799	-5,1	-3,3
<b>Total établissements</b>	<b>9 292</b>	<b>9 446</b>	<b>9 676</b>	<b>9 797</b>	<b>9 928</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>

\* Les structures multi-accueil de personnel sont introduites dans le questionnaire en 2007. Avant cette date, ces établissements étaient répartis entre les établissements de personnel mono-accueil et les structures multi-accueil.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquêtes PMI, DREES.

TABLEAU 2

### Répartition des établissements d'accueil collectif et des services d'accueil familial pour enfants de moins de 6 ans selon leur taille au 31 décembre 2007

Type de structure	% d'établissements ayant...				Ensemble
	moins de 20 places	21 à 40 places	41 à 60 places	plus de 60 places	
<b>Structures mono-accueil</b>	<b>54</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>100</b>
<b>Crèches collectives</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>100</b>
Traditionnelles de quartier	15	26	35	24	100
Traditionnelles de personnel	13	24	40	23	100
Parentales	96	4	0	0	100
<b>Haltes-garderies</b>	<b>87</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
Traditionnelles	87	12	1	0	100
Parentales	99	1	0	0	100
<b>Jardins d'enfants</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>100</b>
<b>Structures multi-accueil</b>	<b>46</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>100</b>
Traditionnelles de quartier	46	39	10	5	100
Traditionnelles de personnel	21	50	19	10	100
Parentales	89	10	1	0	100
Collectives/familiales	5	34	23	38	100
<b>Services d'accueil familial</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>39</b>	<b>100</b>

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquêtes PMI, DREES.

Une grande partie de la réduction du nombre d'établissements mono-accueil résulte de leur transformation en établissements multi-accueil. La prestation de service unique (PSU), généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2005, propose un financement horaire des places, ce qui a pu conduire les établissements à proposer plusieurs types d'accueil (régulier et occasionnel) pour répondre aux besoins des familles, et par conséquent à devenir des établissements multi-accueil.

### Développement toujours soutenu du multi-accueil : plus de la moitié des capacités d'accueil collectif

Les structures multi-accueil connaissent un développement très soutenu qui compense la baisse des établissements mono-accueil (crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants) (graphique 1). Pour la première fois depuis 2003, elles sont en 2007 plus nombreuses que le total des structures mono-accueil, avec une augmentation de 10 %. Les établissements multi-accueil sont de taille moyenne : 46 % offrent moins de 20 places et seulement 17 % plus de 40 places.

De même, en termes de capacités d'accueil, l'offre des structures multi-accueil dépasse pour la première fois en 2007 celle des établissements mono-accueil (136 000 places contre 134 000), avec une hausse de 9 %.

Grâce au dynamisme de l'offre multi-accueil, l'ensemble de l'offre d'accueil collectif, qui comprend à la fois les structures mono-accueil et multi-accueil, évolue à la hausse en 2007 : le nombre d'établissements et le nombre de places ont augmenté de 2 %<sup>5</sup> (soit 174 nouveaux établissements et 5 900 places de plus). Cette croissance s'inscrit dans une tendance globale observée depuis 1993. Cependant, cette croissance s'est accélérée depuis le début des années 2000 : sur les 71 000 places créées depuis 1993, près de 45 500 ont été créées à partir de l'année 2000, dont 29 000 entre 2003 et 2007 (graphique 2).

5. À titre de comparaison, la population des moins de 3 ans au 1<sup>er</sup> janvier augmente de 1,3 % entre 2006 et 2007, selon l'INSEE.

■ TABLEAU 3

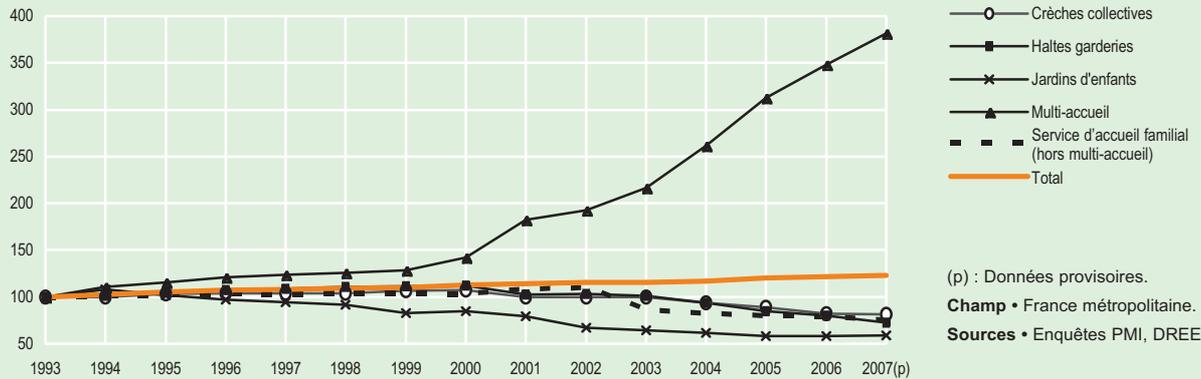
### Nombre de places d'accueil collectif et en accueil familial pour enfants de moins de 6 ans

Type de places par structure	Nombre de places					Taux de croissance (%)	Taux de croissance annuel moyen (%)
	2003	2004	2005	2006	2007	2006-2007	2003-2007
<b>Structures mono-accueil</b>	166 466	157 751	147 758	139 345	134 055	-3,8	-5,3
<b>Crèches collectives</b>	107 542	103 752	98 648	92 950	90 902	-2,2	-4,1
Traditionnelles de quartier	92 555	88 520	84 152	79 041	79 165	0,2	-3,8
Traditionnelles de personnel	11 598	12 300	11 708	11 189	8 987	-19,7	-6,2
Parentales	3 389	2 932	2 788	2 720	2 750	1,1	-5,1
<b>Haltes garderies</b>	50 502	45 880	41 302	38 794	35 711	-7,9	-8,3
Traditionnelles	47 767	43 871	39 395	37 104	34 190	-7,9	-8,0
Parentales	2 735	2 009	1 907	1 690	1 521	-10,0	-13,6
<b>Jardins d'enfants</b>	8 422	8 119	7 808	7 601	7 443	-2,1	-3,0
<b>Structures multi-accueil</b>	74 435	89 362	108 964	124 776	135 949	9,0	16,3
Traditionnelles de quartier	57 910	75 288	95 427	111 452	119 139	6,9	19,8
Traditionnelles de personnel	-	-	-	-	2 306	-	-
Parentales	6 721	6 516	5 997	5 503	5 535	0,6	-4,7
Collectives/familiales	9 804	7 558	7 540	7 821	8 969	14,7	-2,2
<b>Total accueil collectif</b>	240 901	247 113	256 721	264 121	270 004	2,2	2,9
<b>Accueil familial</b>	62 192	62 449	62 153	61 346	60 514	-1,4	-0,7
dont places en multi-accueil collectif/familial	nd*	nd*	7 872	7 303	8 542	17,0	-
dont places en services d'accueil familial	nd*	nd*	54 281	54 043	51 972	-3,8	-
<b>Total places</b>	303 093	309 562	318 874	325 467	330 518	1,6	2,2

\* nd : données non disponibles.  
**Champ** • France métropolitaine.  
**Sources** • Enquêtes PMI, DREES.

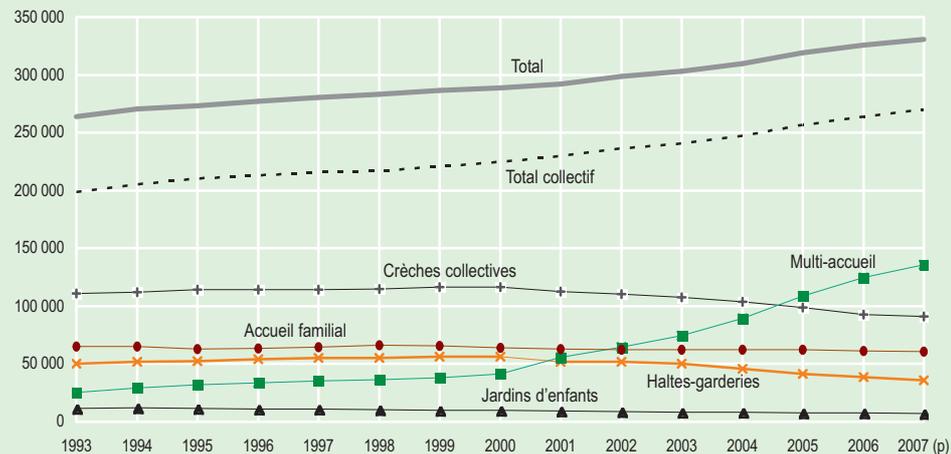
■ GRAPHIQUE 1

### Évolution du nombre d'établissements d'accueil collectif et de services d'accueil familial pour les enfants de moins de 6 ans (base 100 en 1993)



■ GRAPHIQUE 2

### Évolution du nombre de places d'accueil collectif et en accueil familial pour enfants de moins de 6 ans



## Les modes d'accueil collectif et familial

Les établissements et les services d'accueil, outre leur fonction d'accueil, ont pour mission de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être ainsi qu'au développement des enfants qui leur sont confiés (décret du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans). La création de ces établissements est préalablement soumise à autorisation du président du conseil général pour les structures de droit privé, et avis pour celles créées par les collectivités publiques, notamment les communes. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et dirigée par un médecin, une puéricultrice ou, pour les structures de 40 places au plus, un éducateur de jeunes enfants.

### Une gestion qui relève principalement des communes

La gestion des établissements d'accueil collectif relève pour l'essentiel des collectivités territoriales (principalement les communes) ou des associations du type loi de 1901. D'autres organismes tels que les caisses d'allocations familiales (CAF), les organismes privés à but lucratif, les mutuelles, les comités d'entreprises peuvent également intervenir dans ce domaine, mais beaucoup plus rarement.

En 2007, 80 % des crèches de quartier sont gérées par des collectivités territoriales (70 % par des communes et 10 % par les départements) et 20 % par des associations. Les communes sont aussi, à plus de 85 %, responsables de la gestion des services d'accueil familial. Concernant les haltes-garderies traditionnelles, 60 % sont gérées par des communes, plus de 30 % par des associations et 5 % par les CAF. De même, 60 % des établissements multi-accueil traditionnels relèvent des communes et 40 % des associations. En revanche, les structures parentales adoptent dans leur quasi-totalité un mode de gestion associatif.

### Les crèches collectives (accueil régulier d'enfants de moins de 3 ans)

Les crèches collectives sont conçues et aménagées pour recevoir dans la journée, collectivement et de façon régulière, des enfants de moins de 3 ans.

- Les *crèches traditionnelles de quartier* sont implantées à proximité du domicile de l'enfant et ont une capacité d'accueil limitée à 60 places par unité. Elles sont ouvertes de 8 à 12 heures par jour, fermées la nuit, le dimanche et les jours fériés.
- Les *crèches traditionnelles de personnel* sont implantées sur le lieu de travail des parents et adaptent leurs horaires à ceux de l'entreprise ou de l'administration (par exemple l'hôpital). Leur capacité d'accueil est également de 60 places maximum par unité.
- Les *crèches parentales* sont gérées par les parents eux-mêmes : regroupés en association de type loi 1901, ils s'occupent à tour de rôle des enfants de moins de 3 ans. Leur capacité d'accueil globale, de 20 places maximum, peut à titre exceptionnel être portée à 25 places par décision du président du conseil général, eu égard aux besoins des familles.

### Les haltes-garderies (accueil occasionnel d'enfants de moins de 6 ans)

Les haltes-garderies accueillent ponctuellement des enfants de moins de 6 ans. Elles permettent notamment d'offrir aux enfants de moins de 3 ans des temps de rencontre et d'activité communs avec d'autres enfants, les préparant progressivement à l'entrée à l'école maternelle. Comme pour les crèches collectives, on distingue les haltes-garderies traditionnelles pouvant offrir au maximum 60 places par unité et les haltes-garderies à gestion parentale, limitées à 20 places (25 places par dérogation).

### Les jardins d'enfants (accueil régulier d'enfants de 3 à 6 ans)

Les jardins d'enfants accueillent, de façon régulière, des enfants âgés de 3 à 6 ans. Conçus comme une alternative à l'école maternelle, ces établissements doivent assurer le développement des capacités physiques et mentales des enfants par des exercices et des jeux. Ils peuvent éventuellement recevoir des enfants dès l'âge de 2 ans. Leur capacité d'accueil peut atteindre 80 places par unité.

### Les établissements multi-accueil

Les établissements multi-accueil proposent au sein d'une même structure différents modes d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Ils offrent fréquemment une combinaison de plusieurs modes d'accueil collectifs : des places d'accueil régulier (de type crèche ou jardins d'enfants), des places d'accueil occasionnel (de type halte-garderie) ou des places d'accueil polyvalent (utilisées selon les besoins tantôt pour de l'accueil régulier, tantôt pour de l'accueil occasionnel). Ces structures peuvent être gérées de façon traditionnelle ou par des parents : leurs capacités d'accueil s'élevaient dans le premier cas à 60 places et dans le second à 20 places (25 par dérogation). Certains de ces établissements assurent aussi à la fois de l'accueil collectif et familial : dans ce cas, leur capacité globale d'accueil est limitée à 100 places.

### Les services d'accueil familial (crèches familiales)

Les crèches familiales regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile pendant une partie de la journée et se rendent à intervalles réguliers dans un établissement collectif pour différentes activités. Elles sont supervisées et gérées comme les crèches collectives. Les assistantes maternelles y travaillant sont rémunérées par la collectivité locale ou l'organisme privé qui les emploie. La capacité d'accueil des crèches familiales ne peut être supérieure à 150 places.

## Les services d'accueil familial : une offre cinq fois moins importante que l'accueil collectif

En 2007, les services d'accueil familial (plus communément appelées crèches familiales) et une petite partie des structures multi-accueil (6 %) proposent 60 500 places d'accueil familial au domicile d'assistantes maternelles, soit une part réduite de l'accueil des enfants de moins de six ans, en regard des 270 000 places d'accueil collectif.

Au total, le nombre de places d'accueil familial tend à diminuer (-1 % en 2007 et en moyenne chaque année entre 2003 et 2007), et ce malgré le développement des places chez les assistantes maternelles rattachées à un établissement multi-accueil collectif et familial. Parallèlement, le nombre des assistantes maternelles employées par les structures d'accueil familial diminue également : elles sont ainsi 23 000 à exercer dans ce cadre en 2007, chacune offrant en moyenne 2,6 places.

Les services d'accueil familial, également moins nombreux en 2007 (799 contre 842 en 2006), ont une capacité d'accueil moyenne nettement supérieure aux autres établissements : 10 % d'entre eux comptent moins de 20 places et 39 % proposent plus de 60 places. Mais il s'agit ici d'une capacité répartie dans les domiciles des assistantes maternelles rattachées au service, les temps de regroupements des enfants étant minoritaires pour l'accueil familial (par petits groupes, de l'ordre d'un jour par semaine pour chaque enfant).

## Accueil collectif et familial : des capacités diversement réparties sur le territoire

Si l'on définit le taux d'accueil comme le nombre moyen de places pour 100 enfants de moins de trois ans, les disparités entre départements restent importantes.

En France métropolitaine en 2007, le taux d'accueil collectif,

## Répartition géographique de moins de 3 ans

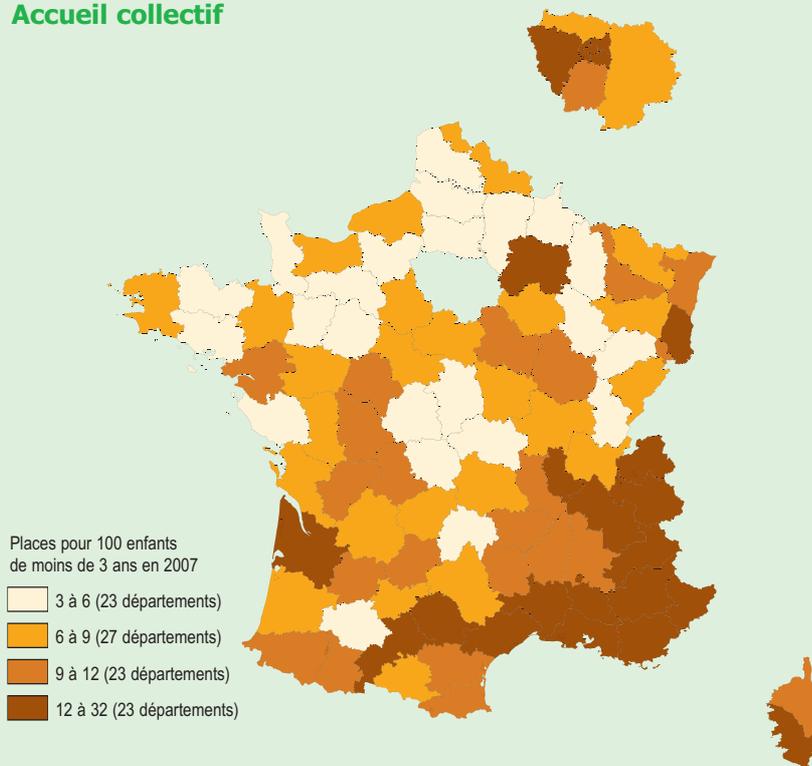
hors jardins d'enfants<sup>6</sup>, est de 11 places ; il varie de 3 à 32 places selon les départements (carte 1). Entre 2006 et 2007, 60 départements métropolitains ont enregistré une augmentation du nombre de leurs places d'accueil collectif : pour 48 d'entre eux, la progression est supérieure à la moyenne (2 %), dépassant même 15 % pour une dizaine d'entre eux. Seuls Paris et deux de ses départements limitrophes, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, disposent de plus de 20 places d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les autres départements où le taux d'accueil collectif dépasse la moyenne nationale sont essentiellement situés dans les régions du sud de la France : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées. Plus généralement, les départements les plus urbains sont les mieux dotés en accueil collectif<sup>7</sup>.

Le taux d'accueil familial s'établit à 2,6 places en 2007 mais il varie de 0 à 10 selon les départements (carte 2). Seuls sept départements offrent plus de 5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, les quatre départements de la grande couronne parisienne (Essonne, Val-d'Oise, Yvelines et Seine-et-Marne) étant les mieux dotés.

Si l'on considère à la fois l'accueil collectif et familial, il apparaît que les départements qui présentent les plus faibles taux d'accueil se situent dans la moitié nord de la France, et plus particulièrement dans la Haute-Marne, la Meuse et le Pas-de-Calais : leur taux d'accueil collectif est inférieur à 6 places et leur taux d'accueil familial ne dépasse pas une place. Globalement, sur l'ensemble de la métropole, 40 départements offrent une capacité globale d'accueil en établissements collectifs et services familiaux inférieure à 10 places pour 100 enfants de moins de 3 ans et 50 départements ont un taux d'accueil inférieur à 11 places.

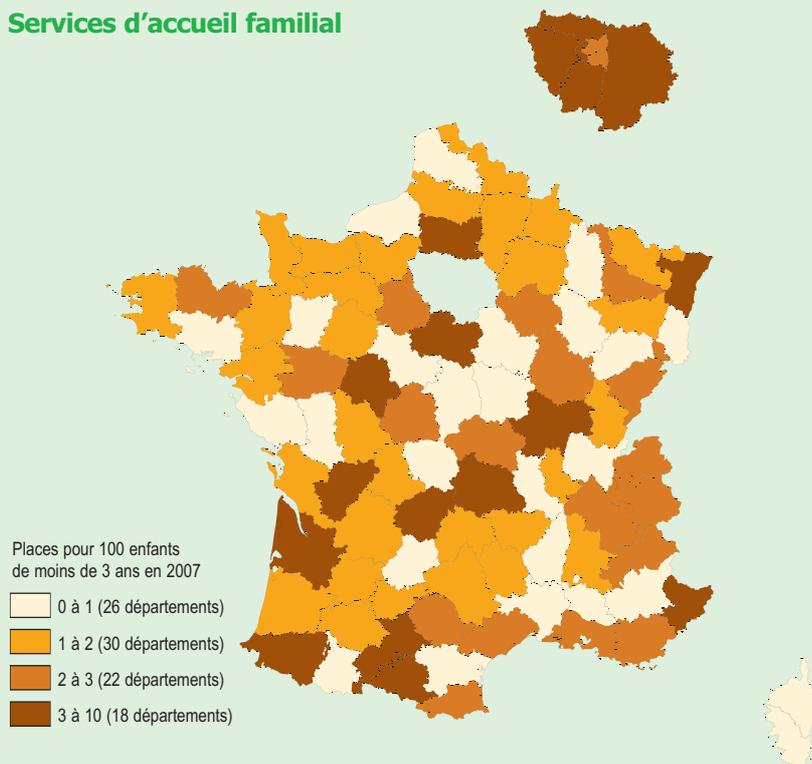
CARTE 1

### Accueil collectif



CARTE 2

### Services d'accueil familial



Champ • France métropolitaine. Sources • Enquêtes PMI, DREES

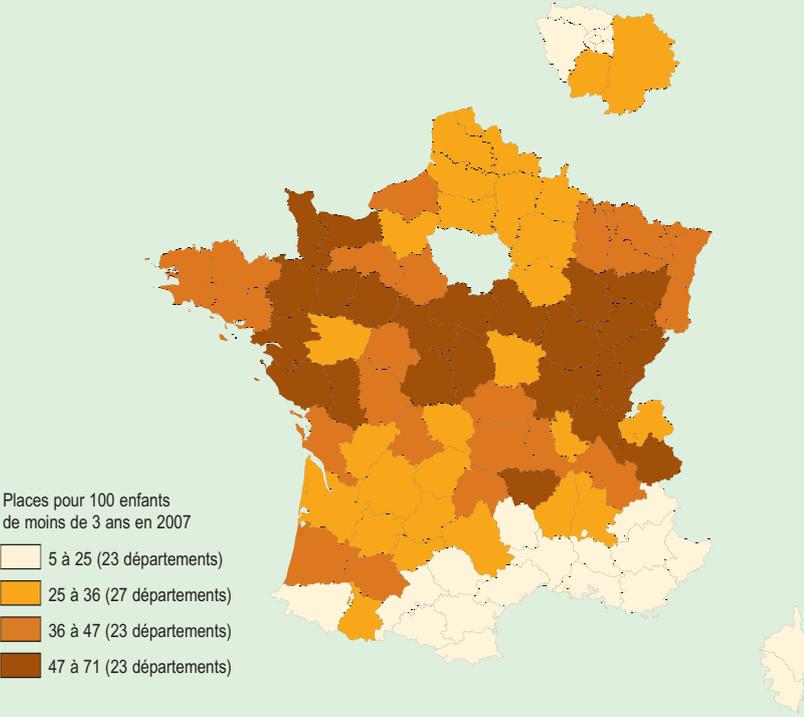
6. Les jardins d'enfants, qui accueillent des enfants de 3 à 6 ans, sont ici exclus de l'indicateur reflétant le taux d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans. En revanche, la totalité des places des haltes-garderies sont incluses, bien que ces structures puissent accueillir des enfants de plus de 3 ans : selon l'enquête Modes de garde 2007, 19 % des heures dans les haltes-garderies concernent la garde des 3-6 ans, contre 81 % pour les moins de 3 ans.

7. Le nombre de places offertes en structures collectives est positivement lié au taux d'urbanisation, défini comme la proportion de personnes habitant en milieu urbain (villes de 2 000 habitants ou plus) rapportée à la population totale. Le coefficient de corrélation entre le nombre de places collectives et le taux d'urbanisation est en effet de +0,63.

**du nombre de places pour 100 enfants en 2007 (résultats provisoires)**

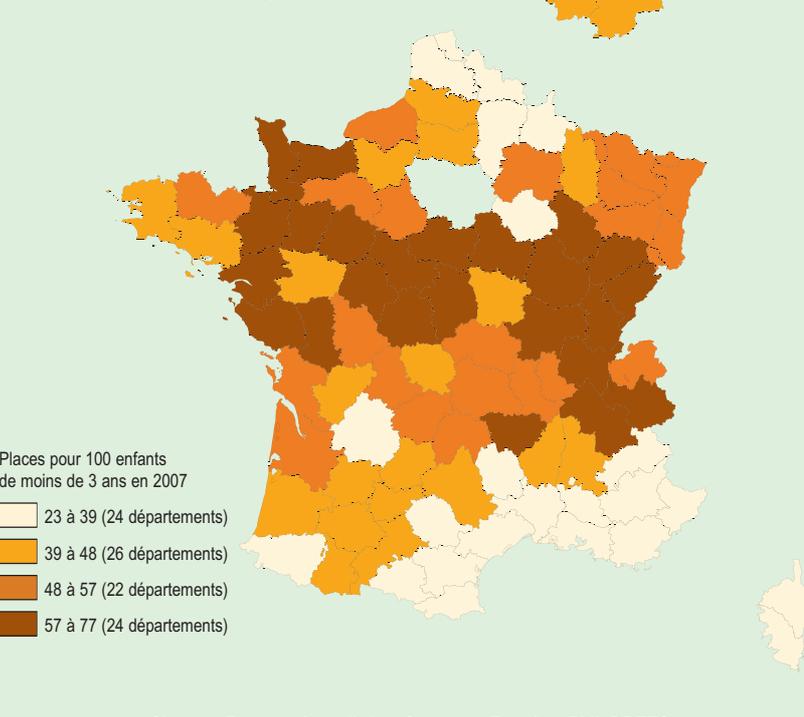
**CARTE 3**

**Assistantes maternelles employées directement par des particuliers**



**CARTE 4**

**Total de places (accueil collectif, accueil familial, assistantes maternelles)**



Champ • France métropolitaine. Sources • Enquêtes PMI, DREES

**Les assistantes maternelles, une offre importante et complémentaire de l'accueil collectif et familial**

Outre l'accueil collectif et les services d'accueil familial, les enfants peuvent être gardés chez des assistantes maternelles directement rémunérées par les parents. Le nombre des assistantes maternelles employées par des particuliers est estimé à 277 000 au deuxième trimestre 2007, selon les données de l'Institution de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM), soit une progression de 2 % par rapport à 2006. On peut ainsi évaluer à 743 000<sup>8</sup> le nombre de places disponibles en 2007 auprès des assistantes maternelles effectivement en activité, soit une progression de 2 %. Ce mode de garde présente donc une offre plus de deux fois supérieure à celle proposée en accueil collectif ou familial. Le taux d'accueil chez des assistantes maternelles<sup>9</sup> est en moyenne de 32 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (carte 3).

Les départements où les types d'accueil collectif et familial sont les plus développés sont souvent ceux où les possibilités d'accueil chez les assistantes maternelles salariées des particuliers sont les plus faibles<sup>10</sup>. D'ailleurs, aucun département ne figure simultanément parmi les mieux dotés dans ces trois modes de garde ; à l'inverse, aucun ne cumule de faibles taux d'accueil. Ainsi, la région parisienne et le sud de la France sont bien dotés en accueil collectif mais présentent plutôt un déficit d'assistantes maternelles, tandis que certains départements sont faiblement pourvus en places d'accueil collectif et familial mais sont parmi les mieux placés en termes de nombre moyen de places auprès des assistantes maternelles. C'est le cas dans certains départements des Pays de la Loire, du Centre, de la Champagne-Ardenne et de la Franche-Comté, où le nombre de places chez les assistantes maternelles est égal ou supérieur à

8. Ce résultat est obtenu en multipliant le nombre moyen de places pour lesquelles les assistantes maternelles sont agréées dans chaque département par le nombre d'assistantes maternelles en exercice à une date donnée (sources IRCEM). Ce nombre est de fait sous-estimé, car il faudrait en toute rigueur y ajouter les places disponibles auprès des assistantes maternelles agréées mais qui n'ont pas trouvé d'enfant à garder.

9. Le taux d'accueil chez les assistantes maternelles rapporte le nombre de places auprès des assistantes maternelles en activité au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Il est de ce fait surestimé, car le nombre de places offertes inclut des places périscolaires occupées par des enfants de plus de 3 ans.

10. Le nombre de places en accueil collectif ou en crèches familiales est corrélé négativement avec le nombre de places disponibles auprès des assistantes maternelles. En effet, le coefficient de corrélation entre le nombre de places d'accueil collectif et en crèches familiales et celui chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de 0 à moins de 3 ans s'établit à -0,62.

## ENCADRÉ 1

### La Protection maternelle et infantile (PMI)

#### Les activités du service de PMI en matière de garde d'enfants

L'organisation et les missions du service départemental de PMI sont définies aux articles L 2 111-1 et suivants, R 2 112-1 et suivants du Code de la santé publique. D'après les dispositions législatives et réglementaires, le service de PMI participe, sous l'autorité du président du conseil général, à la protection et à la promotion de la santé maternelle et infantile.

En matière de garde des enfants de moins de 6 ans, le service de PMI :

- instruit les demandes d'agréments des assistantes maternelles ;
- réalise des actions de formation destinées aux assistantes maternelles accueillant des enfants à titre non permanent ;
- exerce la surveillance et le contrôle des assistantes maternelles mentionnés à l'article L 421-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

#### L'enquête sur la Protection maternelle et infantile

Les articles L 1 614-7 et R 1 614-28 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les conseils généraux transmettent chaque année à l'État les statistiques en matière d'action sociale et de santé liées à l'exercice des compétences transférées. La DREES envoie donc tous les ans aux conseils généraux un questionnaire destiné à collecter, au 31 décembre, des informations sur l'activité des services de PMI, et notamment sur le nombre d'établissements et de places d'accueil collectif et familial des enfants de moins de 6 ans.

Outre les données sur les capacités d'accueil collectif, l'enquête annuelle permet de dénombrer les effectifs travaillant à temps plein et à temps partiel au sein des services de PMI. En 2007, ces services comptent en métropole un effectif de plus de 2 600 médecins, 2 100 en équivalent temps plein (ETP), 920 sages-femmes (780 en ETP), 4 500 puéricultrices (4 000 en ETP) et 1 475 infirmières (1 250 en ETP). Les puéricultrices apportent leur concours à la PMI, soit uniquement pour les consultations infantiles, la surveillance des enfants de moins de 6 ans à domicile ou dans les écoles maternelles, soit conjointement à deux ou trois de ces fonctions. Des infirmières peuvent être recrutées dans le cadre de la PMI pour assurer ces mêmes tâches.

47 pour 100 enfants de moins de trois ans (Cher, Haute-Marne, Haute-Saône, Mayenne, Vendée). Au total, l'ensemble des trois modes de garde (accueil collectif, familial et assistantes maternelles employées directement par les parents) offre en moyenne 46 places hors du domicile des parents pour 100 enfants de moins de 3 ans (carte 4). Les départements les moins bien pourvus en capacités d'accueil hors du domicile des parents se situent dans le nord de la France (frontière belge) et au sud (littoral méditerranéen) : ils disposent d'un nombre de places inférieur à 39 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les départements les mieux dotés se situent, quant à eux, dans la zone centrale du pays, des Pays de la Loire jusqu'en Franche-Comté et Rhône-Alpes : leur nombre de places dépasse 57 pour 100 enfants de moins de 3 ans. ■

### Pour en savoir plus

- Ananian S., Robert-Bobée I., 2009, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en France en 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 678, février.
- Bailleau G., 2008, « L'accueil collectif et en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2006 », *Document de travail*, DREES, n° 125, mai.
- Observatoire national de la petite enfance, 2006, *L'accueil du jeune enfant en 2005. Données statistiques*, Caisse nationale des allocations familiales, novembre.
- Blanpain N., 2006, « Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans », *Études et Résultats*, DREES, n° 497, juin.
- Chastenot B., 2004, « Le personnel technique des services sanitaires et sociaux et services conventionnés des conseils généraux et des DDASS de 1996 à 2001 », *Document de travail*, DREES, n° 58, octobre.
- Blanpain N., Momic M., 2007, « Les assistantes maternelles en 2005 », *Études et résultats*, DREES, n° 581, juin.
- Daniel A., Ruault M., 2003, « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », *Études et Résultats*, DREES n° 235, avril.
- Le Corre V. (coordinatrice des travaux), 2000, « Les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », *Document de travail*, DREES, n° 1, juin.